

**Direction Générale des Ressources / Direction des Question n° 083
Finances et du contrôle de gestion**

Finances

REF : DAF2017012

Signataire : AC/JB/JF

Séance du Conseil Municipal du 18/05/2017

RAPPORTEUR : Anthony DAGUET

OBJET : Approbation du compte administratif 2016 du budget principal

EXPOSE :

Voir la note de présentation synthétique en annexe.

RAPPORT SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2016

BUDGET PRINCIPAL

Le compte administratif, établi par l'ordonnateur, présente les résultats de l'exécution du budget. C'est le bilan comptable de l'exercice budgétaire N-1 écoulé. Il permet ainsi de rapprocher et de comparer les prévisions de recettes et autorisations de dépenses inscrites au budget avec, les réalisations effectives. Le compte administratif fait ainsi ressortir les résultats de l'exercice et les soldes d'exécution.

Permettant de mesurer les réalisations effectives et l'évolution des équilibres budgétaires sur plusieurs exercices, le Compte administratif est un outil essentiel de l'analyse financière d'une collectivité. Ce rapport présentera ainsi les grands équilibres du CA 2016 et les principales évolutions constatées sur l'exercice passé.

I) LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE S'AMELIORE EN 2016 MAIS RESTE FRAGILE

1) Présentation des grands équilibres du compte administratif 2016

Au terme de l'exercice 2016, l'exécution budgétaire et comptable permet de dégager les équilibres suivants.

En fonctionnement, le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 148,7 M€ et celui des dépenses de fonctionnement à 138,0 M€. En y ajoutant le résultat reporté (1,6 M€), **le résultat cumulé 2016 en fonctionnement s'élève donc à 12,2 M€**. Il s'explique par 3 principaux facteurs :

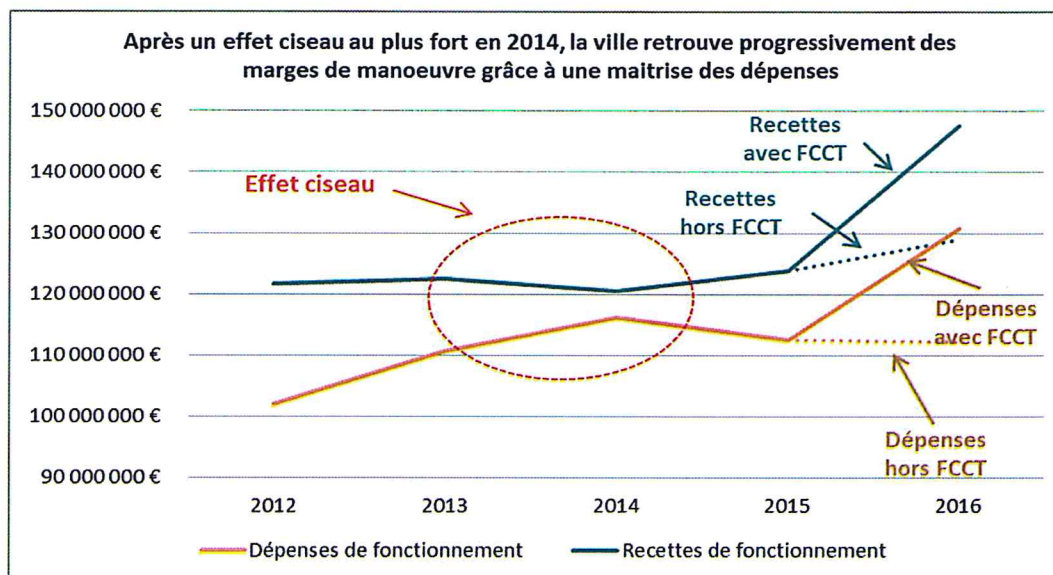
- L'autofinancement « budgétaire » prévisionnel : 5,9 M€
- Le différentiel d'exécution des dépenses de fonctionnement (97% au total) par rapport à l'ensemble des crédits ouverts : 4,1 M€
- La perception de droits de mutation exceptionnels en fin d'année et non prévus au budget : 1,8 M€

Concernant **la section d'investissement**, le montant des recettes atteint 21,7 M€ et celui des dépenses 42,1 M€. En y ajoutant le résultat reporté (21,0 M€) et le solde des Restes à réaliser 2016 qui seront repris au budget supplémentaire 2016 (-2,7 M€), **le résultat cumulé 2016 en investissement s'élève au final à -2,2 M€**.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
138,0 M€	148,7 M€
CHARGES A CARACTERE GENERAL (011)	PRODUITS DES SERVICES (70)
16,4 M€	11,8 M€
DEPENSES DE PERSONNEL (012)	IMPOTS ET TAXES (73)
72,7 M€	97,0 M€
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (65)	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS (74)
35,5 M€	34,6 M€
CHARGES FINANCIERES (66)	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (75)
5,7 M€	1,1 M€
CHARGES EXCEPTIONNELLES (67)	PRODUITS FINANCIERS (76)
0,6 M€	0,9 M€
DEPENSES D'ORDRE	CESSIONS (775)
7,2 M€	1,2 M€
	AUTRES (013 et 77)
	1,0 M€
	RECETTES D'ORDRE
	1,1 M€
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
42,1 M€	21,7 M€
DETTE	SUBVENTIONS
14,3 M€	1,9 M€
	DETTE
	1,8 M€
DEPENSES D'EQUIPEMENT	DOTATIONS ET TAXES D'URBANISME
24,1 M€	5,2 M€
AUTRES	EXCEDENTS DE FONCT CAPITALISES
1,7 M€	3,8 M€
	AUTRES
	0,6 M€
DEPENSES D'ORDRE	RECETTES D'ORDRE
2,2 M€	8,3 M€

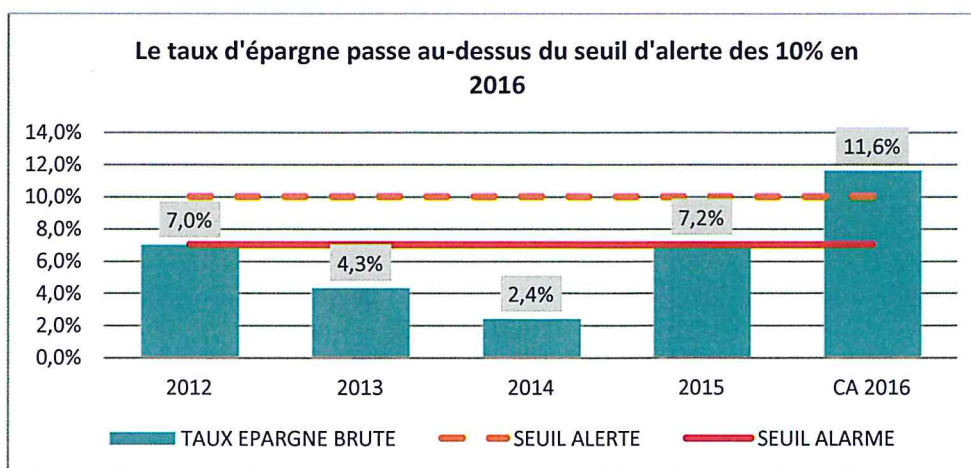
2) La maîtrise des dépenses publiques engagée depuis 2014 permet à la ville de retrouver progressivement des marges d'autofinancement

Entre 2012 et 2014, les dépenses de fonctionnement ont progressé de 13,7% alors que dans le même temps, les recettes de fonctionnement ont baissé de -1%. Cet « effet ciseau » matérialisé dans le graphique ci-dessous, s'est traduit par une forte diminution de l'épargne et des marges de manœuvre de la ville. Dès lors, le rythme d'évolution des dépenses n'était plus financé de manière soutenable et a conduit à une dégradation très forte de la situation financière de la ville.



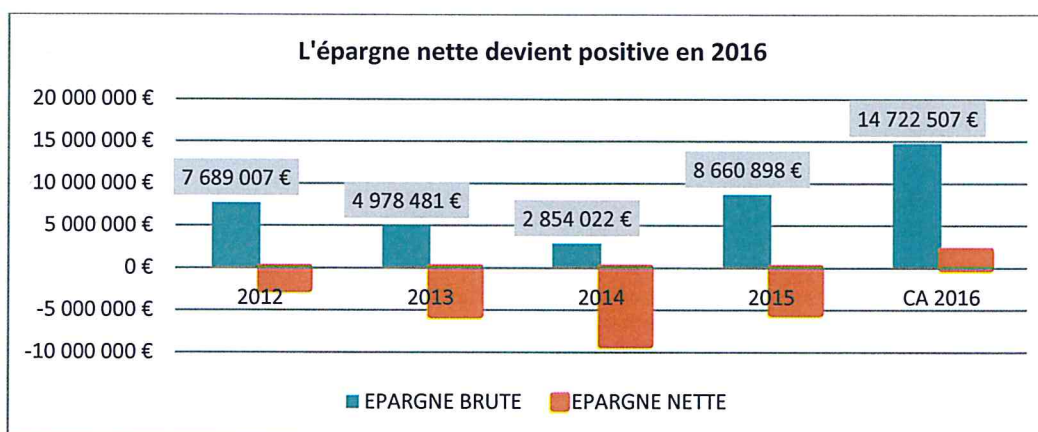
Depuis 2014, des efforts de gestion et d'optimisation ont permis de maîtriser la trajectoire d'évolution des dépenses de fonctionnement, qui sont en baisse de -3,4 % entre 2014 et 2016 (hors effet du FCCT). Dans le même temps, les recettes ont continué de progresser, notamment grâce au dynamisme fiscal du territoire.

Dans ces conditions, l'épargne de la ville s'est nettement améliorée sur l'exercice 2016, poursuivant la trajectoire de rétablissement des marges d'autofinancement de la ville. Le taux d'épargne s'élève ainsi à 11,6% en 2016, soit au-dessus du seuil d'alerte des 10%.



L'épargne nette de la ville est également en forte amélioration puisque qu'elle s'avère positive (+2 M€), alors qu'elle était jusque-là négative. L'encaissement exceptionnel de droits de mutation en fin d'année pour 1,8 M€ explique ce résultat.

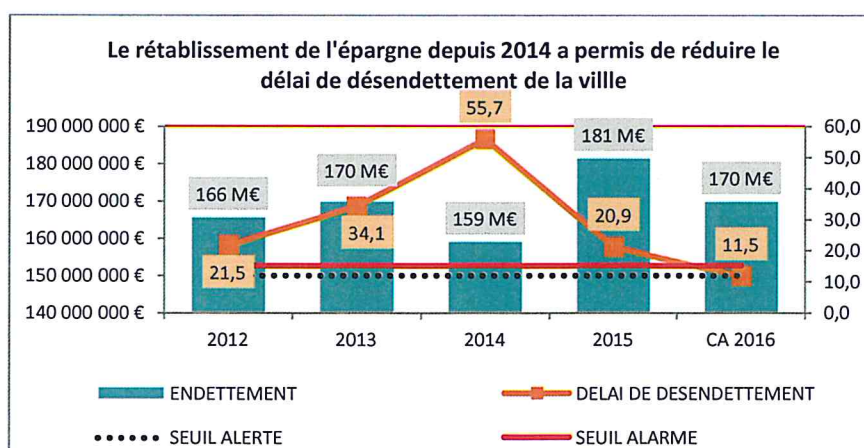
Concrètement, une épargne nette positive signifie que la ville est en capacité de rembourser sa dette par de l'épargne. C'est un **signal fort de soutenabilité** et cela permet à la ville de garantir son indépendance en matière d'accès aux financements extérieurs.



3) Le désendettement de la ville est enclenché en 2016 et devra se poursuivre à l'avenir

Suite à l'opération de refinancement de la dette toxique menée en 2015, **aucun emprunt nouveau n'a été mobilisé en 2016**, ce qui permet à la ville de se **désendetter** et de revenir au niveau d'endettement de 2013 (170 M€).

De manière plus structurelle, la progression de l'épargne qui est constatée en 2016 et la limitation du recours à l'emprunt permettent d'**améliorer la capacité de désendettement de la ville**. Ce ratio financier qui mesure le nombre d'années qu'il faudrait à la ville pour rembourser sa dette, si elle y consacrait l'intégralité de son épargne, est un indicateur fortement suivi car il permet d'apprécier la capacité de la ville à faire face à ses remboursements de dette, tout en assurant le financement récurrent de ses politiques publiques. Le seuil d'alerte se situe à 12 ans et le seuil limite à 15 ans. **En 2016, la capacité de désendettement de la ville se situe à 11,5 années, soit en dessous du seuil d'alerte (12 ans) pour la première fois depuis plusieurs années.**



II) LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT EN 2016

1) Les recettes et compensations fiscales ainsi que les recettes de péréquation progressent de 8,9% en 2016

CHAPITRE		CA 2015	CA 2016	Evolution 2015 / 2016	Evolution après retraitements
73/74	FISCALITE ET COMPENSATIONS FISCALES	74 725 037 €	99 953 334 €	33,8%	8,9%
73	IMPOTS ET TAXES	72 674 103 €	96 967 120 €	33,4%	7,8%
	Attribution de compensation	15 336 393 €	27 474 730 €	79,1%	0,0%
	Dotation de solidarité communautaire	509 768 €	- €	-100,0%	-100,0%
	Fiscalité ménage (TH et TF)	46 026 496 €	55 729 652 €	21,1%	7,0%
	Autres Taxes (TLE, TLPE, Droits de mutations ...)	2 958 647 €	5 226 953 €	76,7%	76,7%
	FSRIF	6 542 017 €	6 934 666 €	6,0%	6,0%
	FPIC	1 300 782 €	1 601 119 €	23,1%	23,1%
74	COMPENSATIONS FISCALES	2 050 934 €	2 986 214 €	45,6%	45,6%

Pour apprécier l'évolution réelle entre 2015 et 2016 des recettes fiscales (impôts, taxes et fonds de péréquation), plusieurs retraitements sont nécessaires. Ils sont liés à la Métropole du Grand Paris, dont la mise en place au 1^{er} janvier 2016 a bouleversé l'architecture des ressources de la ville.

Il convient donc de retraiter :

- de l'attribution de compensation versée désormais par la MGP, la part qui ne fait que transiter par le budget de la ville et qui est reversée obligatoirement à Plaine Commune, via un fonds nouvellement créé (le FCCT). Ce montant correspond à l'ancienne dotation de compensation de la part salaire 2015 de Plaine Commune et s'élève à **12 138 337€**.
- des produits de fiscalité ménage, la part qui ne fait que transiter par le budget de la ville et qui est reversée obligatoirement à Plaine Commune, via le FCCT. Ce montant de fiscalité ménage reversé à Plaine Commune s'élève à **6 473 965€**.

Ainsi, à périmètre « constant », les recettes fiscales au sens large (yc les compensations fiscales et les fonds de péréquation) augmentent de 8,9% entre 2015 et 2016 (+6,6 M€). Cette augmentation repose sur plusieurs mécanismes, décrits ci-après.

a) L'évolution de l'attribution de compensation est financièrement neutre

Compte	Libellé compte	CA 2015	CA 2016	Evolution 2016/2015	
	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	15 336 393 €	15 336 393 €	0%	0 €
	Dotation CPS (perçue puis reversée à Plaine CO via FCCT)	- €	12 138 337 €	100%	12 138 337 €
7321	ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2016	15 336 393 €	27 474 730 €	44%	12 138 337 €

L'évolution de l'attribution de compensation (AC) est financièrement neutre et stable pour la Ville. De 2015 à 2016, l'AC a changé de périmètre et est désormais versée par la MGP. En effet, l'AC intègre désormais la dotation de compensation de la part salaire 2015 de Plaine Commune (12,1M€) qui est ensuite reversée obligatoirement par la ville à Plaine Commune *via* le Fonds de compensation des charges territoriales (FCCT).

b) Les produits fiscaux sont fortement dynamiques et progressent au total de près de 5,5 M€ en 2016

A périmètre constant de 2015 à 2016, les produits fiscaux de la Ville augmentent de près de +5,5M€ soit +11%. Ils se composent de :

- la fiscalité ménage : TH, TFB, TFNB
- les autres impôts et taxes : droits de mutation, TLE, TLPE, droits de stationnement ...

Concernant la part « fiscalité ménage », depuis 2016, la Ville d'Aubervilliers récupère les taux additionnels de TH et TFNB jusqu'ici attribués à Plaine Commune (6,5M€). Ce produit fiscal supplémentaire est ensuite reversé à l'EPT Plaine Commune *via* le FCCT et c'est pourquoi il est indispensable de le retraiter (tableau ci-dessous).

Compte	Libellé compte	CA 2015	CA 2016	Evolution 2016/2015	
73111	Taxes foncières et d'habitation (produit communal)	46 026 496 €	49 255 620 €	7,0%	3 229 124 €
73111	Taxes foncières et d'habitation (produit intercommunal 2015 revalorisé, perçu puis reversé au FCCT)	- €	6 474 032 €	100,0%	6 474 032 €
	FISCALITE MENAGE	46 026 496 €	55 729 652 €	21,1%	9 703 156 €

Les produits retraités de « fiscalité ménage » progressent de 7% en 2016 (+3,2 M€), sous l'effet de :

- la décision de relèvement des taux de 6,14% pour 2016
- la revalorisation forfaitaire des bases fiscales décidée en Loi de finance : +0,4% en 2016
- l'évolution « physique » des bases qui repose essentiellement sur les créations de logement

Soulignons également qu'en 2016, le produit fiscal de la ville a été fortement grevé par plusieurs décisions fiscales (-1M€) de l'Etat (exonération sur les bailleurs sociaux, personnes isolées – cf infra). Au final, sans la décision de relèvement des taux, les recettes fiscales de la ville auraient été en diminution.

Par ailleurs, la ville perçoit plusieurs autres taxes et impôts (droits de mutation, TLE, TLPE, droits de stationnement ...) pour un montant qui s'élève en 2016 à 5,2 M€, en très forte progression par rapport à 2015 (+76,7%, soit +2,3 M€).

Compte	Libellé compte	CA 2015	CA 2016	Evolution 2016/2015	
7381	Taxe addit. aux droits de mutation	1 227 811 €	3 375 606 €	174,9%	2 147 796 €
7351	Taxe consommation finale d'électricité	1 118 071 €	1 158 821 €	3,6%	40 750 €
7368	Taxe locale sur la publicité extérieure	378 840 €	317 083 €	-16,3%	-61 756 €
7337	Droits de stationnement	216 647 €	187 785 €	-13,3%	-28 862 €
7363	Impôt sur les cercles et maisons de jeux	7 753 €	7 800 €	0,6%	47 €
7336	Droits de place	9 526 €	6 305 €	-33,8%	-3 221 €
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	- €	173 552 €		173 552 €
AUTRES IMPOTS ET TAXES		2 958 647 €	5 226 953 €	76,7%	2 268 306 €

Ce dynamisme est porté par la progression des droits de mutations, qui s'élèvent en 2016 à 3,4 M€ (+175%, soit +2,1M€ par rapport à 2015), suite à une transaction immobilière exceptionnelle (cession de la Tour du 1 rue de la Haie Coq) générant près de 1,8M€ de droits de mutations pour la ville d'Aubervilliers.

c) Les compensations fiscales progressent mais en trompe l'œil

	CA 2015	CA 2016	Evolution 2016/2015	
COMPENSATION TH	1 487 240 €	1 913 932 €	29%	426 692 €
COMPENSATION TF	195 167 €	738 193 €	278%	543 026 €
<i>dont personnes de condition modeste</i>	20 955 €	16 199 €	-23%	-4 756 €
<i>dont ZFU, baux à réhabilitation, QPPV</i>	112 137 €	602 027 €	437%	489 890 €
<i>dont Exonération de longue durée (logements sociaux)</i>	61 977 €	119 878 €	93%	57 901 €
COMPENSATION TFNB	98 €	89 €	-9%	-9 €
COMPENSATION TP (Dotation unique spécifique TP)	361 319 €	306 426 €	-15%	-54 893 €
COMPENSATIONS FISCALES	2 043 824 €	2 958 640 €	45%	914 816 €

L'augmentation des compensations fiscales de +0,9M€ soit +45% par rapport à 2015 est directement liée aux mesures d'allègement fiscales décidées par l'Etat. Or celles-ci ne sont que partiellement compensées. L'augmentation des compensations fiscales masque ainsi une **perte financière de près de 1M€** pour Aubervilliers (-235k€ au titre de l'exonération de TH des personnes isolées et -700k€ de perte nette liée à l'abattement de 30% des bases fiscales de bailleurs sociaux situés en QPV).

Par ailleurs les compensations fiscales sont fortement modérées par les mesures d'austérité appliquées par l'Etat. En effet, les compensations fiscales constituent une variable d'ajustement utilisée par l'Etat pour faire contribuer les collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics.

d) Les recettes de péréquation augmentent de 2% mais pâtissent de la suppression de la dotation de solidarité communautaire

Les recettes de péréquation ont augmenté de 2% pour la Ville d'Aubervilliers, cependant ces évolutions sont très fortement contrastées entre les différents dispositifs et niveaux de péréquation (national, régional, intercommunal).

Compte	Libellé compte	CA 2015	CA 2016	Evolution 2016/2015	
7325	Fonds péréquation intercommunal et communal	1 300 782 €	1 601 119 €	23,1%	300 337 €
7324	Fonds de solidarité des communes de la Région IDF	6 542 017 €	6 934 666 €	6,0%	392 649 €
7322	Dotation de solidarité communautaire	509 768 €	- €	-100,0%	-509 768 €
	PEREQUATION	8 352 567 €	8 535 785 €	2,2%	183 218 €

La ville d'Aubervilliers est éligible à deux dispositifs de péréquation :

- Un **dispositif national** : le Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) qui a augmenté de 23% de 2015 à 2016,
- Un **dispositif régional** : le Fonds de solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF) qui a augmenté de 6% de 2015 à 2016

En outre, la Ville ne bénéficie plus de la dotation de solidarité communautaire (près de 510k€ en 2015), suite à la mise en place de la MGP. La ville a ainsi perdu la DSC sans pour autant qu'une dotation de solidarité métropolitaine ne soit mise en place pour le moment. A noter, cette ressource a finalement été réintégrée exceptionnellement dans le FCCT 2016 (cf infra) ;

2) Pour la 3^{ème} année consécutive, les dotations de l'Etat sont en diminution en 2016 sous l'effet de la politique nationale de rigueur (-6,1%, soit -1,5 M€)

CHAPITRE		CA 2015	CA 2016	Evolution CA 2016 / CA 2015
	Dotation Globale de Fonctionnement	23 665 347 €	22 871 703 €	-3,4%
	<i>Dotation forfaitaire</i>	11 998 934 €	9 468 395 €	-21,1%
	<i>DSU</i>	10 669 658 €	12 506 228 €	17,2%
	<i>DNP</i>	996 755 €	897 080 €	-10,0%
	Dotation Politique de la Ville (ex DDU)	713 687 €	- €	-100,0%
	Autres Dotations	363 120 €	362 298 €	-0,2%
74	DOTATIONS	24 742 154 €	23 234 001 €	-6,1%

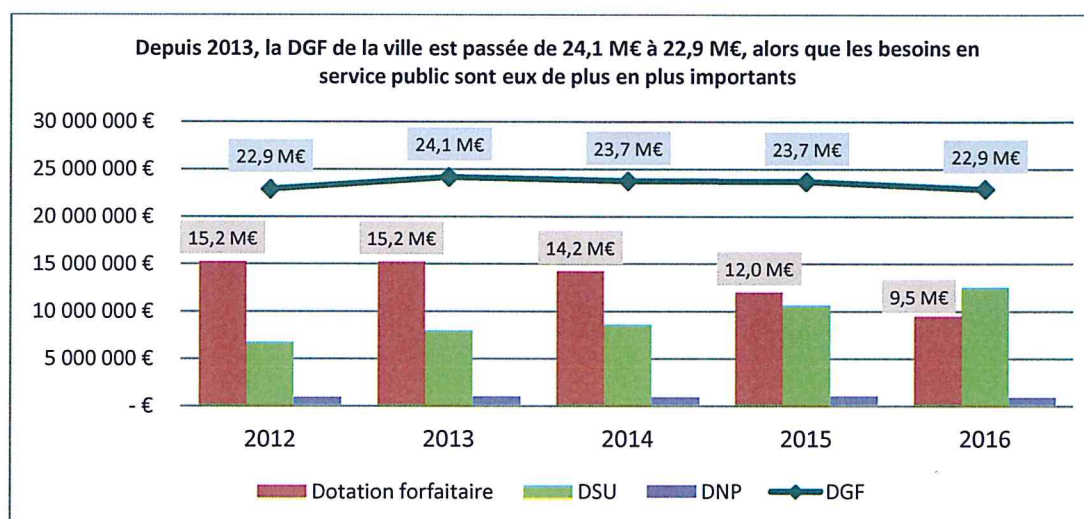
Depuis 2014, l'Etat met à forte contribution les collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics, via une baisse sans précédent des concours financiers de l'Etat et notamment de la DGF.

a) En 2016, la DGF de la ville d'Aubervilliers baisse de 794 k€, soit -3,4%

La Dotation globale de fonctionnement de la ville s'élève à 22,9 M€ en 2016, en repli de -3,4% par rapport à l'an dernier. Elle se compose des 3 éléments suivants :

- La dotation forfaitaire : 9,5M€ en 2016 (-21% par rapport à 2015)
- La dotation de solidarité urbaine (DSU) : 12,5 M€ en 2016 (+17%)
- La dotation nationale de péréquation (DNP) : 0.9 M€ en 2016 (-10%)

Par conséquent, malgré la progression de la « part » péréquation (la DSU), la DGF de la ville, dans son ensemble continue de baisser, alors même que la population réelle de la ville n'est toujours pas intégrée dans son calcul, privant ainsi la ville de ressources indispensables au financement des besoins nouveaux en service public de cette population (écoles, crèches, social, équipements culturel et sportif ...).



Depuis 2013, la DGF de la ville est ainsi passée de 24,1 M€ à 22,9 M€ en 2016. Cette perte de ressources représente l'équivalent par exemple du coût de fonctionnement annuel d'un groupe scolaire de 24 classes.

b) Les autres dotations de l'Etat sont également en forte diminution en 2016, en raison du retard de perception des fonds de la DPV

En dehors de la DGF, la ville perçoit d'autres dotations, dont la principale est la Dotation Politique de la Ville (DPV, ex DDU). En 2015, la ville avait perçu près de 714 k€ de DPV, ventilés sur plusieurs projets (Groupe scolaire Barbusse, Groupe scolaire Port Chemin Vert, chariots numériques dans les écoles, travaux d'accessibilité dans les bâtiments publics).

En 2016, plusieurs projets financés en DPV (Groupe scolaire Port Chemin Vert, acquisitions foncières du 6^{ème} collège, travaux sur le Théâtre de la Commune, l'Espace Famille ...) n'ont pas pu faire l'objet d'un appel de fonds suffisamment tôt dans l'année, permettant d'obtenir le versement des fonds dans l'année. Par conséquent, aucune DPV n'a été encaissée en 2016, alors que la ville espérait une recette équivalente à 2015. Ce retard a vocation à être rattrapé en 2017, d'autant plus que la ville a obtenu lors de la campagne de financement de la DPV 2016, une attribution de près de 1,5 M€ pour

plusieurs nouveaux projets (travaux dans plusieurs écoles et gymnases, acquisitions foncières du 7^{ème} collège ...).

3) Les recettes issues de l'activité des services et des refacturations de frais (chapitre 70) restent dynamiques (+0,8% et +3,4% après retraitements)

CHAPITRE		CA 2015	CA 2016	Evolution CA 2016 / CA 2015	Evolution après retraitements
70	PRODUITS DES SERVICES	11 736 730 €	11 829 592 €	0,8%	3,4%
	<i>Recettes tarifaires</i>	<i>3 683 197 €</i>	<i>3 976 699 €</i>	<i>8,0%</i>	<i>7,1%</i>
	<i>Refacturations de frais</i>	<i>8 053 533 €</i>	<i>7 852 893 €</i>	<i>-2,5%</i>	<i>1,6%</i>

Les retraitements du présent tableau font l'objet d'une note de bas de page¹

Ce poste de recettes est composé :

- **Des recettes tarifaires générées par les services publics municipaux** telles que la restauration scolaire, les crèches, les activités sportives et, depuis 2016, des activités proposées aux Séniors suite à la municipalisation de l'association. Si l'on retire les recettes de cette dernière activité (qui n'existaient pas en 2015), **les produits des services sont en augmentation de 7,1% en 2016 (+263 k€)** principalement portés par le dynamisme des recettes de la restauration scolaire et des activités périscolaires (+14,8% par rapport à 2015) ;
- **Des refacturations de frais** pour la mise à disposition de moyens municipaux (personnel, matériel ...) auprès des budgets annexes de la Ville (CMS et SSIDPAAH) et des établissements publics locaux (CCAS) ainsi que les refacturations relatives à la convention de mutualisation conclue avec Plaine Commune. Après retraitement des charges refacturées au budget annexe de L'Embarcadère en 2015, ce poste de recettes est en légère augmentation de +1,6% par rapport à 2015.

4) Les subventions des partenaires (chapitre 74 – hors dotations) sont en diminution d'environ 2% en 2016 notamment en raison de la baisse des financements du Département

CHAPITRE		CA 2015	CA 2016	Evolution CA 2016 / CA 2015	Evolution après retraitements
74	SUBVENTIONS DES PARTENAIRES	8 612 606 €	8 421 033 €	-2,2%	-5,6%
	<i>Emplois d'avenir</i>	<i>705 286 €</i>	<i>617 724 €</i>	<i>-12,4%</i>	<i>-12,4%</i>
	<i>Participations de l'Etat</i>	<i>1 638 052 €</i>	<i>1 625 498 €</i>	<i>-0,8%</i>	<i>-0,8%</i>
	<i>Participations de la Région</i>	<i>71 390 €</i>	<i>62 575 €</i>	<i>-12,3%</i>	<i>-12,3%</i>
	<i>Participations du Département</i>	<i>2 133 434 €</i>	<i>1 705 128 €</i>	<i>-20,1%</i>	<i>-20,1%</i>
	<i>Participations de Plaine Commune</i>	<i>317 750 €</i>	<i>- €</i>	<i>-100,0%</i>	<i>-100,0%</i>
	<i>Autres participations (CAF, ARS...)</i>	<i>3 746 694 €</i>	<i>4 410 107 €</i>	<i>17,7%</i>	<i>9,5%</i>

Les retraitements du présent tableau font l'objet d'une note de bas de page²

¹ Exercice 2015 : suppression des refacturations du budget annexe de l'Embarcadère (-436 k€) / Exercice 2016 : suppression des refacturations CCAS relatives aux exercices 2015 et 2016 (-115 k€) et suppression des recettes générées par le service « Séniors » (-31 k€)

² Décalage à 2015 d'une subvention CAF perçue en 2015 (PSU des CLM pour 148 k€)

Pour calculer correctement l'évolution de ce poste de recettes, une subvention de la CAF relative à l'exercice 2015 mais perçue en 2016 a été recalée sur le bon exercice budgétaire (PSU des CLM pour 148 k€).

Après retraitements, les participations des partenaires de la Ville sont en diminution au global de -2% par rapport à 2015 (soit -169 k€). Ceci s'explique principalement par :

- La perte du fonds de concours (-318 k€) attribué par Plaine Commune pour le financement du Conservatoire à Rayonnement Régional suite à la constitution de la Métropole du Grand Paris au 1^{er} janvier 2017. A noter, cette ressource a finalement été réintégrée dans le FCCT 2016 (cf infra) ;
- La diminution du nombre d'emplois d'avenir qui se traduit par des recettes en moins (- 90 k€) mais également par des dépenses de personnel en moins (-300 k€ environ en 2016) ;
- Les participations du Département sont également en nette diminution suite à la décision prise en 2015 de ne plus subventionner les crèches municipales (-335 k€).

A noter que les recettes de la CAF ont été dynamiques en 2016 et notamment la PSEJ (+20% par rapport à 2015 soit +392 k€) et dans une moindre mesure la PSU (+4,6% soit +96 k€).

5) Les autres recettes (chapitres 013, 75, 76, 77 hors cessions) connaissent des fluctuations importantes d'une année sur l'autre en raison notamment de la nouvelle Aide du Fonds de soutien pour la sortie des emprunts toxiques

CHAPITRE		CA 2015	CA 2016	Evolution CA 2016 / CA 2015
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	250 360 €	139 609 €	-44,2%
75	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 080 693 €	1 101 114 €	1,9%
76	PRODUITS FINANCIERS	63 253 €	925 844 €	1363,7%
	<i>Aide du Fonds de soutien - emprunts toxiques</i>	- €	887 293 €	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (hors cessions)	1 711 613 €	841 223 €	-50,9%
	<i>Excédent ZAC Marcreux</i>	1 277 899 €	- €	

Parmi ces autres recettes de fonctionnement, les points notables sont :

- **L'aide nouvelle du Fonds de soutien mis en place par l'Etat** suite à la sortie des emprunts toxiques en 2015 : la Ville bénéficie ainsi d'une **aide annuelle de 887 k€** environ pour autofinancer l'amortissement des intérêts capitalisés en nouvelle dette.
- **Les produits exceptionnels** apparaissent en nette diminution par rapport à 2015 (- 51%) mais il s'agissait d'une année exceptionnelle puisque la Ville avait encaissé 1,3 M€ d'excédent de la ZAC du Marcreux.
- **Les autres produits de gestion courante** sont principalement constitués des recettes locatives générées par le patrimoine municipal. Ces recettes sont légèrement dynamiques par rapport à 2015 (+1,9%).

III) LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT EN 2016

1) Les charges à caractère général (chapitre 011) continuent d'être maîtriser permettant à la Ville de réaliser des économies réinvesties dans des projets et services à destination de la population

Pour la 2^e année consécutive, la Ville est parvenue à stabiliser, voire même à légèrement diminuer, les charges à caractère général qui constituent les dépenses courantes de la Ville permettant aux services municipaux de fonctionner et de remplir leurs missions de service public.

CHAPITRE		CA 2015	CA 2016	Evolution CA 2016 / CA 2015	Evolution après retraitements
011	CHARGES A CARCATERE GENERAL	16 435 897 €	16 423 848 €	-0,1%	-1,0%

Les retraitements du présent tableau font l'objet d'une note de bas de page³

Les retraitements effectués sont les suivants :

- Neutralisation des frais de carburant pour les véhicules de Plaine Commune : en effet, jusque 2015 la Ville fournissait du carburant à Plaine Commune puis refacturait l'année suivante les dépenses engagées à cet effet. Depuis début 2016, cette prestation n'est plus assurée suite à l'arrêt du fonctionnement des cuves municipales.
- Réintégration sur l'année 2015 des dépenses relatives au 4e trimestre du groupe scolaire intercommunal (GSI) : pour des facilités de gestion, ce 4^e trimestre avait été décalé à l'année 2016.

Une fois ces retraitements effectués, le poste des charges à caractère général est en diminution de -1% par rapport à 2015. Ce résultat est le fruit d'un double effort :

- D'abord, la Ville est parvenue à limiter le dynamisme des dépenses dites « rigides » sur lesquelles elle a peu de marges de manœuvre. En effet, ces dépenses apparaissent en augmentation de 0,6% mais en baisse de -0,6% une fois les retraitements indiqués plus haut effectués.

	CA 2016	Evolution après retraitements
PRINCIPALES DEPENSES DITES "RIGIDES"	11 495 556 €	-0,6%
<i>Fluides</i>	3 271 070 €	-9,9%
<i>Impôts et taxes</i>	263 223 €	-20,7%
<i>Alimentation (SIRESCO)</i>	3 335 786 €	1,2%
<i>Locations immobilières et charges</i>	865 882 €	11,0%
<i>Maintenance</i>	1 117 031 €	9,0%
<i>Affranchissement</i>	196 404 €	4,2%
<i>Assurances</i>	214 518 €	-5,7%
<i>Fonctionnement du GSI</i>	1 026 564 €	13,4%
<i>Convention mutualisation Plaine Commune</i>	458 027 €	-8,7%
<i>PPP Paul Doumer (Groupe scolaire Dolto Maathai)</i>	166 726 €	80,2%
<i>Marché crèche Kélébé</i>	580 326 €	-1,1%

³ Neutralisation des dépenses de carburant facturées à Plaine Commune pour lors de l'exercice 2015 (-193 k€)
Recalage du 4^e trimestre 2015 des frais de fonctionnement du GSI mandatés sur l'exercice 2016 (339 k€)

C'est sur le poste des fluides (eau, gaz, électricité, carburant) que des économies substantielles ont été réalisées, la Ville bénéficiant de la baisse des prix mais également de l'optimisation de certains contrats (- 360 k€ après retraitements). De même, un meilleur contrôle et suivi de la convention de mutualisation liant la Ville et Plaine Commune a permis de réaliser d'importantes économies (-43 k€). Les économies réalisées sur les impôts et taxes (-68 k€) résultent d'un effet de périmètre.

Ensuite, la Ville a poursuivi son programme d'économies par des actions de mutualisation et de rationalisation de la dépense (renégociation de marchés par exemple) permettant de mettre en œuvre le service public à moindre coût.

MESURES D'ECONOMIES ENGAGEES	CA 2016	Evolution après retraitements
Fournitures d'entretien	143 561 €	-3,4%
Fournitures administratives	167 070 €	-12,2%
Petit outillage des services techniques	355 099 €	-15,0%
Documentation générale et technique	70 210 €	-6,2%
Frais d'actes et de contentieux	20 646 €	-38,0%
Fêtes et cérémonies	172 095 €	-24,8%
Transports collectifs	247 422 €	-7,8%
Frais de télécommunications	288 834 €	0,8%

Ces efforts accomplis ont permis d'économiser environ **184 k€** sans remettre en cause le service public rendu à la population.

Cette politique volontariste et de bonne gestion a permis de financer de nouvelles actions et services à destination de la population albertivillarienne dans des domaines très variés : éducation, jeunesse, solidarité-social, prévention et sécurité, démocratie locale, ressources humaines ... Citons quelques exemples :



PREVENTION ET SECURITE

- Mise en place du dispositif LAPI de la Police municipale permettant de lutter efficacement contre le stationnement gênant et/ou irrégulier
- Mise en place d'un dispositif technique permettant de sécuriser l'ouverture sauvage des bouches d'incendie

RESSOURCES HUMAINES

- Poursuite du travail engagé dans le cadre des Assises du personnel à destination des agents municipaux
- Elaboration et déploiement d'un plan de formation pour les agents municipaux

MANIFESTATIONS / EVENEMENTIEL

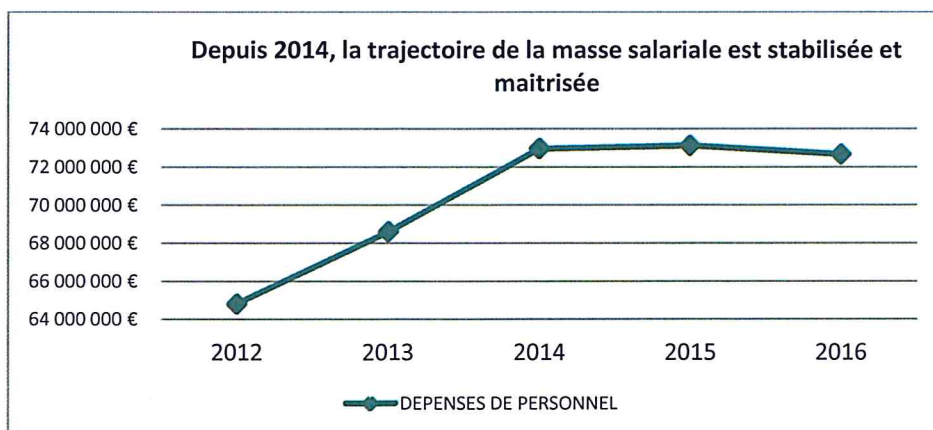
- Organisation des parades dans le cadre de la fête de la ville
- Patinoire sur la place de l'Hôtel de ville

2) Pour la deuxième année consécutive, les dépenses de personnel sont maîtrisées et sont même en légère diminution en 2016 (-0,6%)

En 2016, le montant des dépenses de personnel s'élève à 72,7 M€, soit une baisse de 0,4 M€ par rapport à 2015 (-0,6%).

CHAPITRE		CA 2015	CA 2016	Evolution 2015/2016
012	Dépenses de personnel	73 110 152 €	72 654 040 €	-0,6%

Cet effort de maîtrise de la masse salariale, entrepris dès 2014, tranche avec les évolutions constatées par le passé.



L'objectif est de poursuivre dans les années à venir cette trajectoire de bonne gestion, en travaillant sur les différents leviers à disposition de la ville :

- Maitrise des heures supplémentaires,
 - Maitrise des remplacements et saisonniers,
 - Non remplacement systématique des départs,
 - Redéploiement en interne en fonction des besoins,
 - Optimisation et mutualisation des ressources à chaque réorganisation de service ou directions
-

3) Les autres charges de gestion courante (chapitre 65 – hors FCCT) sont en diminution de - 5,6% par rapport en 2016 et de -1,3% seulement après retraitements

CHAPITRE		CA 2015	CA 2016	Evolution CA 2016 / CA 2015	Evolution après retraitements
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (hors FCCT)	18 276 495 €	17 252 230 €	-5,6%	-1,3%
	<i>Subventions aux associations</i>	9 265 446 €	9 169 330 €	-1,0%	-1,0%
	<i>Participations obligatoires</i>	5 359 940 €	5 241 787 €	-2,2%	-1,2%
	<i>Subvention d'équilibre aux budgets annexes</i>	2 495 057 €	1 782 633 €	-28,6%	1,8%
	<i>Frais relatifs aux élus</i>	819 778 €	830 441 €	1,3%	1,3%
	<i>Autres charges courantes</i>	336 274 €	228 040 €	-32,2%	-32,2%

Les retraitements du présent tableau font l'objet d'une note de bas de page⁴

Ce poste de dépenses concerne principalement les subventions et participations versées par la Ville :

- **Aux associations** (9,2 M€ environ) : celles-ci sont en légère diminution par rapport à 2015 (-1%) Ce résultat est conforme à l'engagement pris lors du BP 2016 de sanctuariser les subventions aux associations, la baisse de ce poste de dépenses étant imputable au fait que les subventions de l'Etat relatives au Fonds d'initiatives associatives (FIA) n'ont plus transité par le budget de la Ville mais ont été versées directement aux associations lauréates à compter de 2016.
- **Aux établissements publics, brigade de sapeurs-pompiers de Paris et autres structures de coopération intercommunale** (5,2 M€ environ) : après retraitement de l'avance consentie à la Caisse des écoles en 2015 pour son programme de réussite éducative (avance FSE qui sera remboursée en 2017), ces participations sont en diminution de -1,2% par rapport à 2015 soit une économie de 65 k€.
- **Au budget annexe du Centre Municipal de Santé (1,8 M€)** : jusqu'en 2015, L'Embarcadère était individualisé dans un budget annexe ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. En 2016, ne subsiste que la subvention permettant de couvrir le déficit structurel du CMS, subvention qui est en augmentation de 1,8% par rapport à 2015.

⁴ Sur l'exercice 2015, retraitement de la subvention d'équilibre versée au budget annexe de L'Embarcadère (- 744 k€) et de l'avance versée à la Caisse des Ecoles dans l'attente de la subvention du FSE (- 53 k€).

4) Le FCCT, une dépense nouvelle, au service du financement du projet et des politiques publiques du territoire portés par Plaine Commune

Le Fonds de Compensation des charges territoriales (FCCT) a été instauré par la Loi Notre, dans le cadre de la création de la Métropole du Grand Paris. **La ville verse désormais un fonds pour le fonctionnement de Plaine Commune, le FCCT.**

La Loi prévoit un « FCCT de droit commun » qui se compose obligatoirement des éléments suivants :

- L'ancienne dotation part salaires perçue en 2015 par Plaine Commune
- Le montant de la part de fiscalité ménage perçue en 2015 par Plaine Commune
- Une revalorisation annuelle de la part fiscalité ménage en fonction du coefficient annuel voté en Loi de finances : 1% en 2016

Par ailleurs, la loi a prévu la possibilité de faire évoluer ce « FCCT de droit commun » dans une fourchette de + ou - 30 % du montant de la fiscalité ménage additionnelle 2015. Cette part « modulable » doit ainsi permettre, dans le cadre des discussions sur le Pacte financier et fiscal entre les communes et l'EPT Plaine Commune, de financer les politiques publiques menées au niveau du territoire.

En 2016, après de nombreuses discussions entre Plaine Commune et les villes, **il a été décidé de tenter de « neutraliser » dans la mesure du possible, les effets financiers de la MGP.** Cette décision a ainsi permis d'éviter que les communes et Plaine Commune ne perdent du jour au lendemain des ressources dont elles bénéficiaient auparavant. Par conséquent, via le FCCT 2016, les villes ont reversé à Plaine Commune la part de compensation TH qu'elle percevait et à l'inverse Plaine Commune a reversé aux communes les anciennes DSC et fonds de concours.

Au final, **le FCCT 2016 s'est élevé pour Aubervilliers à 18 286 658€**, en tenant compte de l'évaluation du transfert de compétence sur le PLU.

5) Les charges financières augmentent en raison de l'effet d'aubaine de 2015 suite au refinancement de la dette toxique (chapitre 66)

Compte	Libellé compte	CA 2015	CA 2016	Evolution 2016/2015	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	4 002 511,73 €	5 120 934,61 €	28%	1 118 422,88 €
66112	Intérêts - rattachement des ICNE	-184 861,39 €	-23 384,78 €	-87%	161 476,61 €
6615	Intérêts des comptes courants et dépôts	14 273,04 €	0,00 €	-100%	-14 273,04 €
6618	Intérêts des autres dettes	597 860,82 €	578 656,80 €	-3%	-19 204,02 €
6688	Autres charges financières	8 922,23 €	691,92 €	-92%	-8 230,31 €
	TOTAL CHARGES FINANCIERES	4 438 706,43 €	5 676 898,55 €	28%	1 238 192,12 €

Les frais financiers ont augmenté de 28% de 2015 à 2016, soit près de +1,2M€. L'augmentation des frais financiers de 2015 sur 2016 s'explique, en effet, par le montant exceptionnellement bas des taux d'intérêts appliqués à la dette structurée en 2015 (taux au plancher, absence d'application des

taux structurés) et par les frais d'intérêts supplémentaires liés au volume d'emprunt nouveau (+37,65M€) contracté en 2015 lors de l'opération de financement de la dette toxique.

6) Les charges exceptionnelles (chapitre 67) sont en forte augmentation par rapport à 2015 en raison notamment de régularisations comptables

CHAPITRE		CA 2015	CA 2016	Evolution CA 2016 / CA 2015	Evolution après retraitements
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	208 177 €	588 344 €	182,6%	182,6%

Ce chapitre budgétaire retrace des opérations diverses dont les principales sont les suivantes :

- Versement des aides aux jeunes albertvillariens attribuées dans le cadre du dispositif d'Aide aux projets des jeunes : 25 k€ en 2016
- Diverses opérations comptables (annulation de titres émis à tort les années antérieures) : 429 k€

IV) L'EFFORT D'INVESTISSEMENT EN 2016

1) Un effort d'investissement particulièrement marqué en 2016

En 2016, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 38,4M€, en forte progression par rapport à 2015 (+13.4%), en raison du pic d'investissement lié à la construction du groupe scolaire Port Chemin Vert (12,9M€).

Les grands projets, en forte hausse, ont constitué en 2016 le premier poste des dépenses d'investissement (38% soit 14,7M€), suivi du remboursement de la dette (33% soit 12,7M€), de l'entretien du patrimoine et des investissements récurrents (15% soit 5,9M€) ainsi que des participations aux opérations d'aménagement et subventions d'équipements versées aux partenaires de la Ville (8% soit 2,9M€). Enfin d'autres opérations ayant vocation à s'équilibrer sur le long terme (portage foncier, avances de trésorerie...) complètent les dépenses de la section d'investissement sur l'année 2016 (dépenses regroupées dans la catégorie « autres dépenses d'investissement »).

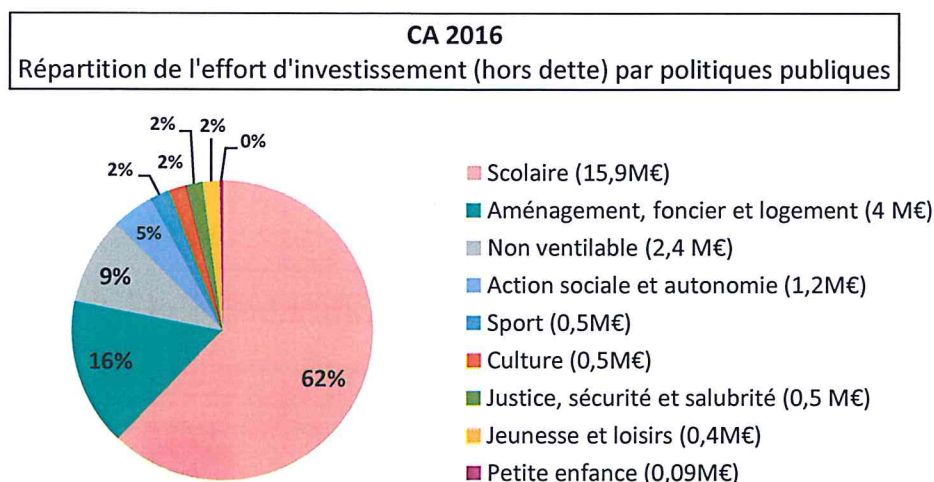
En 2016, malgré un poids du remboursement de la dette qui reste élevé (33% des dépenses d'investissement), la Ville a réalisé un effort d'investissement soutenu de 25,7M€ (+30% par rapport au CA 2015) au service du territoire et de ses habitants tout en diminuant fortement son niveau d'endettement. En effet, aucun nouvel emprunt bancaire n'a été souscrit en 2016, suite à l'opération de refinancement de la dette toxique de la ville réalisée en 2015.

	CA 2015	CA 2016	Evolution CA 2016/CA 2015
GRANDS PROJETS	8 652 033 €	14 696 632 €	69,86%
ENTRETIEN DU PATRIMOINE ET INVESTISSEMENTS RECURRENTS	6 667 048 €	5 855 214 €	-12,18%
PARTICIPATIONS AUX OPERATIONS D'AMENAGEMENT ET SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	3 927 858 €	2 943 602 €	-25,06%
AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	595 034 €	2 212 852 €	271,89%
DETTE ⁵	14 010 579 €	12 685 084 €	-9,46%
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	33 852 551 €	38 393 384 €	13,41%

L'accroissement de l'effort d'investissement s'est fait au bénéfice des grands projets (+70% par rapport à 2015) sous l'effet notamment de la construction du Groupe Scolaire Port Chemin Vert. En revanche, les dépenses d'entretien du patrimoine et l'investissement récurrents diminuent en 2016 (-12%). Ceci s'explique par l'opération de création de classes pour l'Ecole Malala Yousafzai, finalisée sur l'année 2015. En dehors de cette opération particulière, les autres dépenses récurrentes sont stables. Par ailleurs, les participations aux organismes extérieurs et les subventions d'équipement ont diminué de 25% sous l'effet structurel du versement des dernières subventions pour surcharges foncières.

⁵ Hors dépenses particulières : revolving (16449) et refinancement de dette (166)

Par ailleurs, comme l'illustre le graphique présenté ci-dessous, les **investissements en matière de politique scolaire ont été particulièrement importants en 2016** (GS Port Chemin Vert, Plan de rattrapage de l'entretien des bâtiments scolaires, créations de classes...) et représentent 15,9M€, soit **plus de 60% des dépenses d'équipement de la ville.**



2) Des dépenses d'entretien du patrimoine priorisées sur les équipements scolaires

L'investissement récurrent s'est élevé en 2016 à 5,9M€ et il comprend des postes de dépenses variés et notamment :

- Les dépenses d'entretien du patrimoine de la ville,
- L'achat de mobilier, de matériel ou encore l'informatique,
- Le renouvellement du parc de véhicules,
- L'entretien des réseaux électriques, chauffage, etc...

En matière d'investissement récurrent, l'année 2016 a permis de poursuivre l'effort de rattrapage engagé sur l'entretien du patrimoine existant et notamment sur **le patrimoine scolaire qui bénéficie à plus de 50% de l'enveloppe dédiée à l'investissement récurrent.**

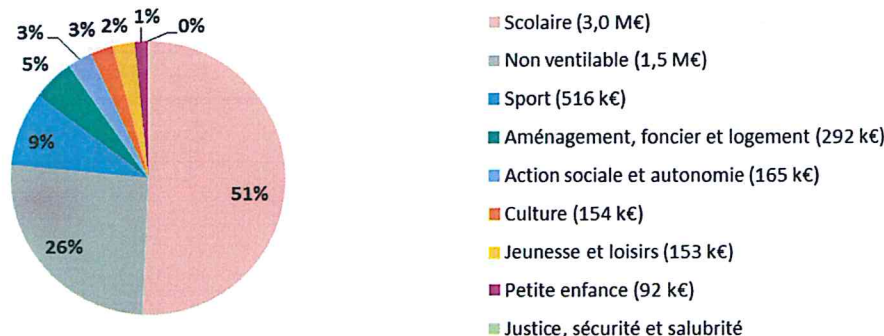
Ainsi en 2016, en dehors des grands programmes de construction de groupes scolaires nouveaux, **près de 3M€ ont été investis dans le scolaire** au titre notamment :

- de l'entretien et de la rénovation des bâtiments scolaires et de leurs espaces extérieurs (près de 2,2 M€),
- de la création de classes nouvelles (près de 150k€),
- de l'achat et du remplacement de mobilier scolaire et informatique (plus de 360k€).

Par ailleurs, en matière sportive des investissements d'entretien et de renouvellement ont été menés pour un montant total de 516k€ et notamment au titre de la piscine (196k€), des gymnases, salles de sports et stades (297k€).

Enfin d'autres actions d'entretien et d'investissement récurrent ont été menées au titre des différentes politiques publiques conduites par la ville comme décrit ci-dessous :

CA 2016
Répartition des dépenses d'entretien du patrimoine et d'investissement récurrent
par politiques publiques

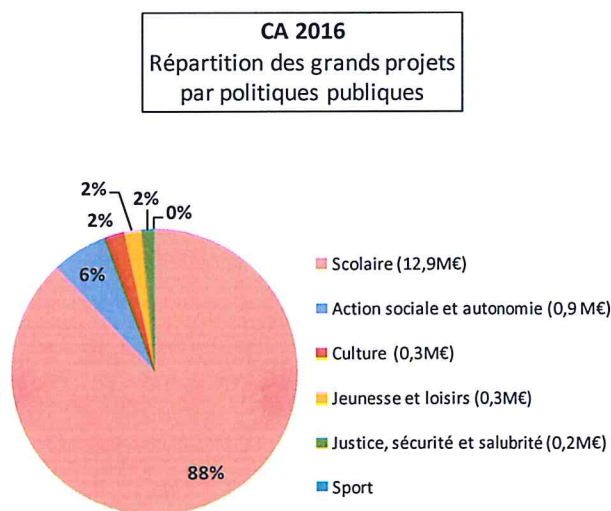


3) Des grands projets ambitieux au service du territoire et de ses habitants

En 2016, près de 90% du coût des grands projets portent sur le domaine scolaire avec la livraison du groupe scolaire Port Chemin Vert. Malgré tout, l'année 2016 a également été marquée par le lancement ou l'achèvement de nombreux projets ambitieux dans plusieurs secteurs (action sociale, culture, jeunesse et loisirs, justice, sécurité et salubrité, etc...) avec :

- **Le lancement de nombreux projets nouveaux** : La Fabrique de Santé, l'Espace Famille, les Laboratoires d'Aubervilliers, le dispositif de Lecture Automatique de Plaque d'Immatriculation (LAPI), ...
- **L'achèvement de diverses opérations** : la Cheminée de la Documentation Française, Restauration du Clocher de l'Eglise, le déport des images des vidéo-protection (phase 1) ...

	CA 2016
GRANDS PROJETS	14 696 632
SCOLAIRE	12 931 580
Groupe scolaire Port Chemin Vert	12 869 255
Groupe scolaire Henri Barbusse	62 325
ACTION SOCIALE ET AUTONOMIE	937 786
Fabrique de Santé	937 786
CULTURE	323 810
Cheminée de la Documentation Française	245 767
Clocher de l'Eglise Notre Dame des Vertus	12 020
Laboratoires d'Aubervilliers	66 022
JEUNESSE ET LOISIRS	289 901
Caf'OMJA	202 231
Espace Famille	87 669
JUSTICE, SECURITE ET SALUBRITE	204 419
Déploiement de la vidéoprotection	112 597
Dispositif du LAPI	91 822
SPORT	9 136
Rénovation du stade André Karman	9 136



Parmi ces projets nouveaux la plupart a été cofinancée par divers organismes et dispositifs (DPV, FSIPL, CAF, ANRU, etc...) et les subventions correspondantes sont actuellement en cours de recouvrement.

V) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT EN 2016

Au CA 2016, les recettes d'investissement hors emprunt et hors excédents de fonctionnement capitalisés (1068)⁶ s'élèvent à 9,0M€, soit une baisse importante de 19,5% par rapport à l'année 2015 (soit -2,2M€).

		CA 2015	CA 2016	Evolution 2016/2015
10	DOTATIONS D'INVESTISSEMENT (hors 1068)	7 467 828	5 243 672	-29,78%
13	SUBVENTIONS RECUES	2 034 419	1 949 070	-4,20%
024/775	PRODUITS DE CESSIONS	829 548	1 190 506	43,51%
27 et 45	CREANCES DIVERSES	839 648	612 529	-27,05%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT (Hors DETTE et 1068)		11 171 442	8 995 778	-19,48%

Parmi les recettes d'investissement, les dotations d'investissement (FCTVA, taxe d'aménagement, VDPLD) représentent près de 58% des ressources, les subventions 22%, les produits de cessions 13% et les créances diverses 7%.

1) Les dotations d'investissement et taxes d'urbanismes sont en forte diminution (-30%)

Les dotations d'investissement comprennent des recettes très diverses :

- **le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)** permet à la collectivité de récupérer 99% de la TVA acquittée sur les opérations d'investissement. Il atteint environ 2,3M€ en 2016 contre 1,6M€ en 2015 compte tenu du rythme des investissements (perception avec une année de décalage),
- **La taxe d'aménagement** entrée en vigueur en 2012 prend progressivement le relais du VDPLD. Le montant cumulé 2016 de la Taxe d'aménagement et du VDPLD s'est établi à **2,9M€** en 2016 contre **5,5M€** en 2015, soit une diminution de 47%. Le rendement moins élevé de la Taxe d'Aménagement et la difficulté à prévoir les recettes qui y sont afférentes incitent à la mise en place d'un suivi renforcé de cette recette pour les années à venir afin d'anticiper au mieux les équilibres budgétaires.

⁶ Retraitements nécessaires pour analyser les phénomènes structurels.

2) Les subventions d'investissement reçues sont légèrement à la baisse (-4,2%)

Le montant réalisé des subventions d'investissement diminue modérément de 2015 sur 2016 (-4,20%). En 2016, 1,9M€ de subventions d'investissement relatives à différentes opérations d'équipement ont été titrées :

	CA 2016
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 949 070
ADMINISTRATION GENERALE	13 487
AMENAGEMENTS DE POSTES	13 487
SCOLAIRE	348 454
ENTRETIEN GROUPE SCOLAIRES	348 454
ACTION SOCIALE ET AUTONOMIE	25 587
MAISON D'ACCUEIL LA MALADRERIE	25 587
CULTURE	626 047
CHEMINEE DE LA DOCUMENTATION FRANCAISE	79 284
CLOCHER ÉGLISE NOTRE DAME DES VERTUS	117 062
CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL	429 701
JEUNESSE ET LOISIRS	53 020
CRÈCHE RÉPUBLIQUE	24 768
BADGEUSE CRECHE	28 252
AMENAGEMENT, FONCIER ET LOGEMENT	623 119
AIDE AUX MAIRES BATISSEURS	522 517
TRAVAUX D'OFFICE GASTON CARRE	100 602
SPORT	259 356
STADE ANDRE KARMAN	259 356

Notons que sur de nombreuses opérations, la perception des subventions se fait en décalage par rapport aux dépenses, pesant ainsi sur la trésorerie de la ville. Un travail de suivi des subventions est mené et doit se prolonger à l'avenir pour poursuivre l'optimisation de la gestion des ressources de la ville.

Soulignons par ailleurs, que l'Aide aux Maires bâtisseurs a fait l'objet d'une forte sous-réalisation par rapport à la prévision initiale. En effet, celle-ci devait s'élever à 2 000€ par logement et s'est finalement établie à 1 200€ par logement à la suite de l'application par l'Etat d'un coefficient de minoration de 0,6.

3) Les produits de cessions atteignent 1,2 M€ au CA 2016 soit une augmentation de 43% par rapport à l'année précédente

Les produits engendrés par les cessions patrimoniales de la Ville sont en nette augmentation par rapport à 2015 (+43,5%) et atteignent **1,2 M€**. Il s'agit toutefois d'un montant relativement faible et les cessions participent au final très modérément au financement des investissements de la ville.

A noter que le taux de réalisation, même s'il est en légère amélioration, reste faible à seulement 35% des crédits ouverts au budget.

4) Une « année blanche » en matière de souscription d'emprunt qui a permis d'enclencher le processus de désendettement de la ville

		CA 2016
EVOLUTION DU NIVEAU D'ENDETTEMENT DE LA VILLE		- 12 468 822
	REMBOURSEMENT DE LA DETTE	12 684 822
	EMPRUNT NOUVEAU	216 000

En 2015, lors de l'opération de refinancement de la dette toxique, qui s'est traduite par une hausse transitoire de l'endettement de la ville, **un engagement a été pris de revenir au niveau d'endettement de 2013 (170M€) dès 2017.**

En 2016 la ville a remboursé 12,7 M€ de capital au titre des dettes contractées par le passé. Par ailleurs, aucun emprunt nouveau n'a été mobilisé à l'exception d'un prêt à taux zéro accordé automatiquement par la CAF au titre du financement du centre de loisirs du groupe scolaire Port Chemin Vert pour un montant de 216 000€. Par conséquent, **la Ville s'est désendettée de près de 12,5M€ en 2016.**

L'engagement d'un retour à l'encours de dette de 2013 a donc été tenu et l'encours a été ramené à 170M€ dès le 31 décembre 2016.

Si cet encours de dette demeure très élevé, il est désormais sécurisé et le processus de désendettement est enclenché et sa poursuite est programmée pour 2017 et les années à venir.

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :..... 49

DU 18 MAI 2017

Présents :..... 27

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, le 18 Mai, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 11 mai 2017, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes CHERET Magali, GRARE Laurence, KOUAME AKOUA Marie, M. CHOUDER Fethi, Mmes PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc Adjoints à la Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mme REDOUANE Wassila, MM. SANON Guillaume, GARNIER Daniel, Mmes YONNET Evelyne, AISSAOUI Djamila, MM VANNIER Jean-Yves, RACHEDI Hakim Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

Mme VALLY Sophie	Représentée par :	Mme MERCADER Y PUIG Maria
M. KAMALA Kilani	Représenté par :	M. SANON Guillaume
Mme TLILI Leïla	Représentée par :	M. RUER Marc
M. MONINO Jean-François	Représenté par :	M. DAGUET Anthony
M. BENKHELOUF Boualem	Représenté par :	M. KADDOURI Nourredine
Mme MARINO Danielle	Représentée par :	M. KARMAN Jean-Jacques
M. KARROUMI Sofienne	Représenté par :	M. CHOUDER Fethi
M. CHIBAH Salah	Représenté par :	Mme GRARE Laurence
M. TLILI Mohamed Fathi	Représenté par :	M. WOHLGROTH Antoine
Mme FAGARD Alice	Représentée par :	M. CECCOTTI-RICCI Roland
M. HAFIDI Abderrahim	Représenté par :	M. BEAUDET Pascal
M. LOGRE Benoit	Représenté par :	Mme YONNET Evelyne
M. ZAIRI Rachid	Représenté par :	M. GARNIER Daniel

Mme AISSAOUI Djamila à donné procuration à Mme CHERET Magali à partir de la question n°81

M. RACHEDI Hakim étant arrivé à partir de la question n°81

Absents : Mmes MILLA Josiane, MBONDO Thérèse, M. ZORGANI Mourad, Mme RABAH Hana, M. AIT-BOUALI Omar, Mme ALVES Presilya, LENZI Ling, M. BIDAL Damien, Mme LE NOURY Nadia.

Secrétaire de séance : M. KADDOURI Nourredine

Direction Générale des Ressources / Direction des Finances et du contrôle de gestion

Finances

REF : DAF2017012

Signataire : AC/JB/JF

OBJET : Approbation du compte administratif 2016 du budget principal

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Mériem DERKAOUI et Pascal BEAUDET, maires en exercice au cours de l'exercice 2016, s'étant retiré au moment du vote,

Vu les articles L.1612-12 et L.2121-31 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le compte de gestion 2016 du budget principal établi par le Trésorier municipal,

Vu le compte administratif 2016 du budget principal de la commune établi par la Maire,

Vu la note de présentation du compte administratif annexée à la présente délibération,

A l'unanimité. Mme YONNET, MM. VANNIER et GARNIER n'ayant pas pris part au vote.

DELIBERE :

ADOPTE le compte administratif 2016 du budget principal

CONSTATE la concordance du compte administratif et du compte de gestion avec une réserve relative à un écart de 1 502,85 € dans le résultat de clôture de l'exercice 2016 suite à une erreur de prise en charge de titres de recette par le comptable public.

ARRETE les résultats définitifs 2016 comme suit :

RECETTES DE L'EXERCICE

Investissement	21 673 752,01 €
Fonctionnement	148 688 118,05 €
Total	170 361 870,06 €

DEPENSES DE L'EXERCICE

Investissement	42 130 791,68 €
Fonctionnement	138 044 174,76 €
Total	180 174 966,44 €

RESULTATS DE L'EXERCICE

Investissement	-20 457 039,67 €
Fonctionnement	10 643 943,29 €
Total	-9 813 096,38 €

RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES

Investissement	20 953 796,23 €
Fonctionnement	1 565 501,04 €
Total	22 519 297,27 €

RESULTATS DE CLÔTURE

Investissement	496 756,56 €
Fonctionnement	12 209 444,33 €
Total	12 706 200,89 €

SOLDE DES RESTES A REALISER

Investissement	-2 707 412,86 €
Fonctionnement	-61 477,44 €
Total	-2 768 890,30 €

RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE 2016 **9 937 310,59 €**

L'adjoint délégué
Silvère ROZENBERG



Reçu en préfecture le : 19/05/2017
Publié le : 19/05/2017
Certifié exécutoire le : 19/05/2017



L'adjoint délégué
Silvère ROZENBERG